

**L'ASSOCIATION CANADIENNE
DE SPORTS POUR
PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	4
ÉTAT DE L'EXPLOITATION	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	7
COMMENTAIRES DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE	11
TABLEAU COMPLÉMENTAIRE - SPORT CANADA	12



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de :

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états de l'évolution des actifs nets, de l'exploitation, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sauf pour ce qui est des effets de la question décrite dans la section Fondement de l'opinion de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux au 31 mars 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Comme bon nombre d'autres organismes de bienfaisance, l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux tire ses revenus de dons et de collectes de fonds dont l'intégralité n'est pas susceptible de faire l'objet d'une vérification comptable satisfaisante. Il s'ensuit que notre vérification de ces revenus n'a porté que sur les montants consignés aux registres de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux et que nous n'avons pas pu déterminer s'il peut y avoir lieu de rajuster les dons et les fonds recueillis au cours de collectes qui ont été consignés, ni l'excédent des revenus sur les dépenses, l'actif et l'actif net.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux de poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux ou de mettre un terme à son activité ou s'il n'y a aucune autre solution réaliste.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont jugées significatives s'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant l'audit entier. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut comporter la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que des informations connexes fournies par celle-ci.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de la mise en pratique par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations sont insuffisantes, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations pourraient par ailleurs amener de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et déterminons si les états représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante de contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)
le 28 juillet 2019

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	156 065 \$	164 604 \$
Comptes débiteurs	42 771	9 280
TPS/TVH recevable	59 010	51 922
Frais payés d'avance	<u>74 619</u>	<u>80 127</u>
	332 465	305 933
IMMOBILISATIONS (note 3)	3 940	5 629
FONDS RESTREINTS À UNE AFFECTATION INTERNE (notes 7, 8 et 9)	<u>287 326</u>	<u>300 675</u>
	<u><u>623 731 \$</u></u>	<u><u>612 237 \$</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	33 060 \$	22 915 \$
Remises gouvernementales à payer	7 206	6 724
Revenu reporté	<u>17 812</u>	<u>-</u>
	<u>58 078</u>	<u>29 639</u>
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	3 940	5 629
NON AFFECTÉS	274 387	276 294
RÉSERVE POUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO DE 2020 (note 7)	152 225	150 000
RÉSERVE POUR LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX (notes 8 et 9)	<u>135 101</u>	<u>150 675</u>
	<u>565 653</u>	<u>582 598</u>
	<u><u>623 731 \$</u></u>	<u><u>612 237 \$</u></u>

Pour le conseil:



Administrateur



Administrateur

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	Réserve pour les Jeux paralympiques de Tokyo de 2020	Réserve pour la participation aux sports pour paralytiques cérébraux	Investis en immobilisations	Non affectés	2019 Total	2018 Total
ACTIFS NETS						
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	150 000 \$	150 675 \$	5 629 \$	276 294 \$	582 598 \$	548 111 \$
Excédent des revenus sur les dépenses, avant les autres postes	2 225	1 371	-	27 075	30 671	34 487
Jeux mondiaux de la CPISRA, net (note 9)	-	(47 616)	-	-	(47 616)	-
Affectation de réserve (note 9)	-	30 671	-	(30 671)	-	-
Amortissement	-	-	(1 689)	1 689	-	-
ACTIFS NETS						
À LA FIN DE L'EXERCICE	152 225 \$	135 101 \$	3 940 \$	274 387 \$	565 653 \$	582 598 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
ÉTAT DE L'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
REVENUS		
Sport Canada (note 2)	534 000 \$	541 000 \$
À nous le podium	24 000	-
Collecte de fonds	808 541	833 634
Évaluations des athlètes	25 438	19 200
Droits d'adhésion	-	624
Autres subventions	19 980	31 210
Intérêts et divers	30 842	37 288
	<u>1 442 801</u>	<u>1 462 956</u>
DÉPENSES		
Gouvernance et leadership (note 6)	307 773	265 108
Communications et marketing (note 6)	15 637	11 982
Le boccia et paralysie cérébrale/participation et performance	102 982	69 285
Haute performance du boccia (note 6)	489 535	565 944
Le financement et partenariats	496 203	516 150
	<u>1 412 130</u>	<u>1 428 469</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES, AVANT LES AUTRES POSTES	30 671	34 487
AUTRES POSTES		
Jeux mondiaux de la CPISRA, net (note 9)	<u>(47 616)</u>	<u>-</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(16 945) \$</u>	<u>34 487 \$</u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019**

	2019	2018
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(16 945) \$	34 487 \$
Éléments n'exigeant pas de mise de fonds :		
Amortissement	1 689	2 158
	(15 256)	36 645
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	(33 491)	9 063
TPS/TVH recevable	(7 088)	52 648
Frais payés d'avance	5 508	(80 127)
Comptes créditeurs et frais à payer	10 145	(35 455)
Remises gouvernementales à payer	482	47
Revenu reporté	17 812	-
	(21 888)	(17 179)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition d'immobilisation	-	(1 186)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(21 888)	(18 365)
ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	465 279	483 644
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	443 391 \$	465 279 \$
Les espèces et quasi-espèces comprennent :		
Encaisse	156 065 \$	164 604 \$
Fonds restreints à une affectation interne (notes 7, 8 et 9)	287 326	300 675
	443 391 \$	465 279 \$

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 2019

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux (ci-après nommée « l'Association ») est constituée en société selon la *Loi sur les corporations canadiennes* et est une œuvre de bienfaisance enregistrée selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. L'Association collabore avec des partenaires à l'augmentation de la participation des Canadiennes et Canadiens atteints de paralysie cérébrale ou de limitations semblables aux sports et à l'activité physique, à la croissance de la boccia à partir de la base et à la préparation de champions mondiaux et paralympiques.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif et ils témoignent des politiques suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties au taux de 30 % par année selon l'amortissement dégressif. La moitié du taux annuel est appliquée à l'année d'acquisition.

COMPTABILISATION DES REVENUS

L'Association suit la méthode de report pour la comptabilisation des revenus. Les contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées à titre de revenus dans l'année où les dépenses connexes sont engagées. Les contributions sans restriction sont comptabilisées à titre de revenus dès leur réception ou dès qu'elles deviennent payables, si le montant à recevoir peut raisonnablement être évalué et que sa réception est raisonnablement assurée.

CONTRIBUTIONS DE SPORT CANADA

Les contributions reçues de Sport Canada sont versées à des conditions précises ayant trait à leur utilisation. Sport Canada vérifie les registres de l'Association pour déterminer les cas où, s'il y a lieu, des montants imputés sur les contributions ne l'ont pas été conformément aux conditions convenues et seraient par conséquent remboursables à Sport Canada. Tout rajustement des contributions de l'année précédente est comptabilisé dans l'année où Sport Canada le demande.

Les contributions sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice. Toute partie de contribution qui n'est pas utilisée à la fin prévue est jugée remboursable au gouvernement fédéral.

RECOURS À DES PRÉVISIONS

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des prévisions et des hypothèses qui influencent les montants présentés de l'actif et du passif, les montants potentiels de l'actif et du passif à la date des états financiers et les montants des revenus et des dépenses de la période que visent les états. Les sommes réelles peuvent différer des sommes prévues. Les prévisions sont révisées annuellement et tout rajustement est noté dans les états financiers visant la période où il est jugé nécessaire.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont reconnus à leur juste valeur.

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIER (suite)
LE 31 MARS 2019

3. IMMOBILISATIONS

	2019		2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	52 025 \$	49 178 \$	2 847 \$
Équipement sportif	17 159	16 066	1 093
	<u>69 184 \$</u>	<u>65 244 \$</u>	<u>3 940 \$</u>
			<u>5 629 \$</u>

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Association comprennent les espèces, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer et les remises payables au gouvernement. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Association ne court pas de risque appréciable d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou du marché découlant de ces instruments financiers, et la valeur comptable de ces instruments financiers correspond à peu près à leur juste valeur.

5. ENGAGEMENTS DE LOCATION

L'Association s'est engagée à respecter ses contrats de location de locaux à bureaux. Les paiements minimaux pour les deux prochaines années sont les suivants :

2020	24 384 \$
2021	14 224

6. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les affectations aux salaires et aux avantages sociaux sont les suivantes :

	2019	2018
Gouvernance et leadership	195 293 \$	164 590 \$
Communications et marketing	6 116	7 913
Haute performance du boccia	151 438	175 003
	<u>352 847 \$</u>	<u>347 506 \$</u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2019

7. RÉSERVE POUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO DE 2020

Le conseil d'administration de l'Association a créé cette réserve afin de séparer des autres les fonds devant servir à préparer l'équipe qui participera aux Jeux paralympiques de Tokyo en 2020. Les utilisations valides des fonds de cette réserve comprennent, sans y être restreintes, les services scientifiques sportifs, l'entraînement, les compétitions, la formation, l'équipement et la recherche-développement.

L'investissement initial dans la Réserve pour les Jeux paralympiques de Tokyo de 2020 était de 150 000 \$. Tout revenu produit par la réserve sera maintenu dans celle-ci et toute dépense puisée à la réserve devra être autorisée par le conseil d'administration de l'Association. Tout virement de fonds de cette réserve à un autre compte de l'Association devra être autorisé par le conseil d'administration de l'Association. Celui-ci examinera annuellement l'activité dans le fonds afin de déterminer s'il sert à la fin prévue. La fermeture du fonds devra être approuvée par le conseil d'administration de l'Association.

Au 31 mars 2019, le solde du fonds comprenait un certificat de placement garanti (CPG) de 152 225 \$ (encaisse de 150 000 \$ en 2018) portant intérêt au taux annuel de 1,55 % et venant à échéance en juillet 2019.

**8. RÉSERVE POUR LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**

Le conseil d'administration de l'Association a créé cette réserve afin de séparer des autres les fonds devant servir à la réalisation de la mission de l'Association de « faire en sorte qu'un nombre de plus en plus élevé de Canadiennes et Canadiens ayant une paralysie cérébrale ou des limitations semblables pratiquent un sport ou une activité physique ». Les utilisations valides des fonds de cette réserve comprennent, sans y être restreintes, la programmation, les partenariats, le marketing, les communications et les projets de recherche.

L'investissement initial dans la Réserve pour la participation aux sports pour paralytiques cérébraux était de 150 000 \$. Tout revenu produit par la réserve sera maintenu dans celle-ci et toute dépense puisée à la réserve devra être autorisée par le conseil d'administration de l'Association. Tout virement de fonds de cette réserve à un autre compte de l'Association devra être autorisé par le conseil d'administration de l'Association. Celui-ci examinera annuellement l'activité dans le fonds afin de déterminer s'il sert à la fin prévue. La fermeture du fonds devra être approuvée par le conseil d'administration de l'Association.

Au 31 mars 2019, le solde du fonds comprenait un certificat de placement garanti (CPG) de 152 046 \$ (encaisse de 150 675 \$ en 2018) portant intérêt au taux annuel de 1,55 % et venant à échéance en avril 2019, net de 16 945 \$ à porter au fonds sans restriction.

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2019

9. JEUX MONDIAUX DE LA CPISRA

Le 28 mars 2018, le conseil d'administration de l'Association a approuvé l'affectation de 45 000 \$ puisés à la Réserve pour la participation aux sports pour paralytiques cérébraux afin de permettre à une équipe de participer aux Jeux mondiaux de la CPISRA devant avoir lieu à Sant Cugat, en Espagne, en août 2018. C'était une nouvelle initiative visant à financer le développement d'athlètes atteints de paralysie cérébrale à des sports autres que la boccia.

Droits des athlètes, des OSP et des OSN	60 105 \$
Dépenses - Jeux mondiaux de la CPISRA	<u>(107 721)</u>
Déficit	<u><u>(47 616) \$</u></u>

Le conseil a en outre approuvé l'affectation de tout excédent des revenus sur les dépenses à la Réserve pour la participation aux sports pour paralytiques cérébraux pour cette année.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

COMMENTAIRES DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS SUR L'INFORMATION
FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

Aux membres de :

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Les états financiers vérifiés de L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX au 31 mars 2019 et notre rapport du 28 juillet 2019 à leur sujet sont présentés dans la section précédente des présents états financiers. L'information financière présentée ci-après est tirée des documents comptables que nous avons contrôlés dans le cadre des procédures de vérification suivies aux fins de notre examen des états financiers, et nous sommes d'avis qu'elle est présentée équitablement à tous égards importants au regard de l'ensemble des états financiers.

Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)
le 28 juillet 2019

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
TABLEAU COMPLÉMENTAIRE - SPORT CANADA
LE 31 MARS 2019

	<u>Total</u>
FINANCEMENT	
Administration générale	31 500 \$
Gouvernance	4 000
Salaires, charges et avantages sociaux	80 000
Salaires et perfectionnement professionnel des entraîneurs	73 000
Programmes de l'équipe nationale	11 500
Langues officielles	10 000
Fonctionnement et programmes	59 000
Excellence accrue	260 000
La prochaine génération	<u>5 000</u>
	<u>534 000</u>
DÉPENSES	
Administration générale	69 769
Gouvernance	18 922
Salaires, charges et avantages sociaux	215 516
Salaires et perfectionnement professionnel des entraîneurs	157 587
Programmes de l'équipe nationale	16 243
Langues officielles	22 774
Fonctionnement et programmes	210 702
Excellence accrue	302 420
La prochaine génération	<u>9 712</u>
	<u>1 023 645 \$</u>